



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 158-20 C

Objet : RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Service public d'assainissement non collectif

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 158-20 C

objet **RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Service public d'assainissement non collectif**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle l'activité du service public d'assainissement non collectif, pour lequel les principes budgétaires s'appliquent et notamment l'équilibre des dépenses par les recettes.

En contrepartie des prestations de contrôle de conception et d'implantation, de contrôle de réalisation et de contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien, sont perçues sur les usagers bénéficiaires les redevances correspondantes :

- redevance de conception et d'implantation,
- redevance de réalisation,
- redevance annuelle de service (contrôle de bon fonctionnement).

En complément, Grand Chambéry a opté pour la compétence facultative d'entretien, faisant l'objet d'un marché avec un prestataire (vidangeur ou bureau d'études). Un bon de commande est signé par les usagers souhaitant bénéficier de ces prestations.

L'article L.1331-11-1 du code de la santé publique impose de présenter lors de la signature de l'acte de vente l'état des installations d'assainissement non collectif lors de cessions immobilières. Cette prestation de contrôle de conformité fait l'objet d'une redevance forfaitaire.

Les tarifs présentés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la convergence tarifaire, avec pour objectif une harmonisation des tarifs sur tout le territoire dans un délai de cinq ans.

Prestations	2021 HT
Contrôle de conception / implantation	
BAS / ex-Chambéry métropole	122,00 €
BAUGES / ex-Cœur des Bauges	94,00 €
Contrôle réalisation	
BAS / ex-Chambéry métropole	333,00 €
BAUGES / ex-Cœur des Bauges	268,00 €
Redevance annuelle de service	
BAS / ex-Chambéry métropole	32,50 €
BAUGES / ex-Cœur des Bauges	39,80 €
Contrôle de conformité pour ventes (demandé lors cession immobilière)	
BAS / ex-Chambéry métropole	186,00 €
BAUGES / ex-Cœur des Bauges	166,00 €

Prestations	2021 HT
Forfait vidange, curage, transport, dépotage EN TOURNEE	
Fosse ≤ 1 500 litres	154,00 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	195,00 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	76,00 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage HORS TOURNEE	
Fosse ≤ 1 500 litres	246,50 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	293,00 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	82,50 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage VIDANGE DEFINITIVE	
Fosse ≤ 1 500 litres	175,00 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	210,50 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	76,00 €
Plus-values	
Dégagement des regards de visite	165,50 €
Minimum de facturation en cas de prestation non réalisée	103,00 €
Traitement des matières de vidange hors UDEP Grand Chambéry	
forfait / tonne	52,90 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 17 novembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les redevances ci-dessus proposées applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 158-20 C

Objet de l'acte : RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Service public d'assainissement non collectif

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24647H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24647H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au